

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

« Agrès de cirque et leur accroches » 2025

Organisme de formation

Centre National des arts du cirque

Tél : 03 26 21 12 43

Adresse : 1 rue du cirque 51000 Châlons-en-Champagne

Mail : formations@cnac.fr

N° d'enregistrement en préfecture : 21510115151

N° Siret : 341 372 522 00019

- Label Qualité : QUALIOPi (valable jusqu'au 01/12/2024)

Interlocuteur à disposition des stagiaires : MILLERO Mikael – 03.26.21.80.48 – formations@cnac.fr

Type de formation

- En présentiel

Certification : OUI (RNCP36514BC02)

Date d'inscription : avant le 10/12/2024

Réponse à candidature : avant le 16/12/2024

Objectifs pédagogiques

- Installer, utiliser et de vérifier les agrès et leurs accroches en toute sécurité.

Public concerné, effectifs

- Technicien.ne.s et/ou artiste de cirque

Cette formation n'est pas accessible aux personnes en situation de handicap.

Effectif minimum : 6

Effectif maximum : 12

Prérequis

- Certificat médical pour le travail en hauteur

Dates, durée et lieu de la formation

Cette formation, composée de 3 blocs de compétence, peut-être suivie en continue ou séparément.

Du 3 au 7 février et du 10 au 28 mars 2025

- **Bloc 2 : Effectuer le montage et le démontage des agrès de cirque et des accroches**

Durée totale : 20 jours, 140 heures

Durée hebdomadaire : 35 heures

Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30.

CNAC – 1 rue du cirque – 51000 Châlons-en-champagne

Tarif de la formation

Coût du stage par participant : **3 400 €**

Formation éligible au CPF

Coût journalier : 170,00 €

Coût horaire : 24,28 €

Assujetti à la TVA : Oui Non

Contenu de la formation

➤ Les agrès de cirque et leurs accroches – 125 heures

Les équipements :

- la connaissance des agrès (Nomenclature et terminologie)
- la connaissance des accessoires d'installation (Connecteurs, cordages, câbles, sangles)
- la connaissance des ancrages (Structures, anneaux, chevilles, lests)
- la connaissance des équipements de sécurité au travail (Harnais, chaussures, casques)

Les techniques :

- terminologie des cordes et des nœuds, choix et critères d'utilisations (techniques d'amarrage)
- les techniques de protection contre les chutes de hauteur
- l'accès en hauteur (progression verticale sur corde)
- les différents types de longes et leurs installations
- Montage et démontage d'agrès (suspension et haubanage des structures et agrès)

Les règlements :

- le code du travail
- les lieux accueillant du public
- hiérarchie des textes, responsabilités civiles et pénales

Les notions physiques :

- Actions dans les structures : compression, traction, flexion, torsion, flambement
- Angles et suspensions en Y
- Actions dynamiques
- Effets de poulie, démultiplication de forces

Moyens et méthodes pédagogiques et techniques

Méthode pédagogique : Formation en présentiel sur 2 sites différents :

Cours théoriques et cas pratiques, Exercices pratiques, Exercices d'observation, d'analyse et de synthèse
Discussions, échanges

Moyens techniques à la disposition des stagiaires :

Salle de cours et centre de ressources (documents, ordinateurs, vidéothèque) pour la théorie
Piste de cirque équipée de son et lumière
Chapiteaux, boîte noire, studio
Matériel technique pédagogique

Modalités d'évaluation

Bloc 2 : Effectuer le montage et le démontage des agrès de cirque et des accroches

1. Test de connaissance écrit. Composé de questions ouvertes et fermées, de schémas/photos à commenter, de problèmes à résoudre
2. Mise en situation collective reconstituée. , le candidat réalise le traçage du montage sur un plan puis, avec l'appui d'autres techniciens qui ne seront pas évalués, le montage d'un agrès aérien et d'un agrès au sol. (Cette épreuve est suivie d'un entretien individuel complémentaire avec le jury)

Profil des formateurs-trices presentis (es)

Jean-Charles LE GAC	Ingénieur de méthodes en mécanique (Cnac)
Fred GERARD	Chercheur/concepteur d'agrès et d'environnement en performance

Débouchés

Employeurs	Type d'embauche
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cirques ▪ Ecoles de cirque ▪ Évènementiels ▪ Festivals ▪ Parcs d'attractions ▪ Clubs de vacances ▪ Prestataires d'équipements acrobatiques ▪ Théâtres, cabarets 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intermittent du spectacle ▪ CDD ▪ CDI ▪ Entrepreneur

Enquête de satisfaction

